

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 5 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 OCTOBRE 2024.

N° 51 / 2024

**Adoptant les nouveaux statuts et désignation des délégués titulaires et suppléants du syndicat pour la
Promotion des communes de Polynésie française**

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO
Date de la réunion du conseil municipal : 01 octobre 2024
Date de convocation : 27 septembre 2024
Lieu de la séance : ANCIENNE MAIRIE DE HAO
Membres présents : 9 membres
Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 5 membres
Membre(s) absent(s) : 1 membre
Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		Mme TEUIRA-HIOE epse MAIFANO Tehea
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire		X	Mme TETUA épse BUSTIN Francine
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal		X	M TUTEAMARU Edgar
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	X		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale		X	
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/10/2024
987-200013456-20241001-DEL_051_2024-DE

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française ;
- VU** l'arrêté n° 3453 MAT du 5 février 1980 modifié portant création d'un « syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française ;
- VU** la délibération n°09 2020 du 30 mai 2024 relative à l'élection des délégués siégeant au comité du SPCPF ;
- VU** la délibération n° 11/2024/SPC du 24 mai 2024 approuvant le principe des évolutions proposées du SPCPF ;
- VU** la délibération du conseil communautaire n° 13/24 du 05 juin 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes Hava'i ;
- VU** la délibération n°42 2024 du 28 août 2024 portant avis sur le projet de statut du SPCPF ;
- VU** la délibération n° 22/2024/SPC du 10 septembre 2024 approuvant les statuts du SPCPF ;

Exposé des motifs

Depuis quelques années, le SPCPF repense sa nécessaire évolution afin d'apporter le meilleur service à ses adhérents et d'élargir ses adhérents aux autres structures du monde communal polynésien (EPCI, Communautés de communes, autres syndicats ...). Le SPCPF a ainsi engagé son processus d'évolution avec :

- Dans un 1er temps, sa transformation statutaire de « SIVOM » en « SMF » avec effet au 1er janvier 2025, acté par arrêté HC/128966/SAISLV du 30 juin 2024 puis,

- Dans un second temps, le vote des statuts du SPCPF à effet au 1er janvier 2025, pris par délibération du conseil syndical, n° 22/2024/SPC du 10 septembre 2024.

Il convient, dès lors, à chaque adhérent au SPCPF de se prononcer sur la modification des nouveaux statuts du SPCPF.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Hao a examiné le projet de modification de statut du SPCPF, et qu'il estime qu'il répond aux besoins et aux attentes des communes de la Polynésie française ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Approuve les nouveaux statuts du syndicat pour la promotion des communes en Polynésie française.

ARTICLE 2 – Nomme deux (2) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants, avec effet au 1er janvier 2025 comme suit :

- Déléguée titulaire : BUTCHER épouse FERRY Yseult
- Déléguée titulaire : MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette
- Délégué suppléant : KAPIKURA Théodore
- Délégué suppléant : TAKAMOANA François

ARTICLE 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 4 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

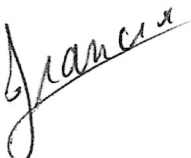
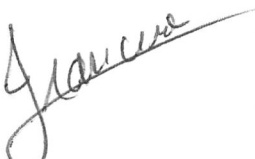
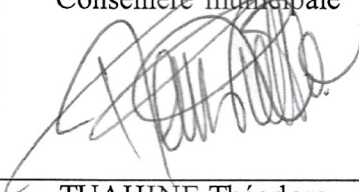
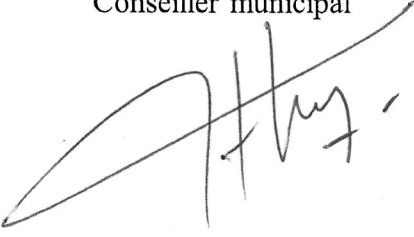
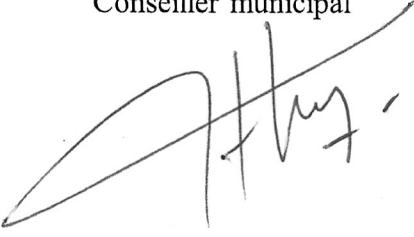
La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 5 procurations)**

Contre :

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/10/2024
987-200013456-20241001-DEL_051_2024-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération adoptant les nouveaux statuts et désignation des délégués titulaires et suppléants du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française.

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/10/2024
987-200013456-20241001-DEL_051_2024-DE